

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

---

ADAPTATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 2937)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par  
M. Raimbourg, rapporteur

-----

### ARTICLE 5 SEPTDECIES B

Après le mot : « sont », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 : « remplacés par les mots : « à titre rémunéré ou bénévole » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.